

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 7 septembre 2020

Le Conseil Municipal de Bezannes s'est réuni à 20 h 00 en salle du conseil municipal.

Etaient présents :

M. POTAR Dominique ; M. BOURQUARDEZ Joël ; Mme DEMESSENCE Marie-Annick ; M. CAPPE David ; Mme NOWACZKOSKI Marie-Catherine (à partir de la délibération n° 522) ; M. ACHTIOUI Samy ; ; Mme MUSCAT Isabelle ; Mme MILLOT Christine, M. LABBE Fabrice ; Mme DERIS Isabelle ; Mme DEVOLDER Catherine ; M. DENISON Pierre-Marie ; Mme LEFEVRE Élise, Mme BOUCAULT Brigitte ; M. PACE Gérard ; Mme TURMEL Christine ; M. MAUJEAN Patrick

Etaient représentés :

Mme BOULENGER Delphine qui a donné pouvoir à M. BOURQUARDEZ Joël

M. CATTIER Philippe qui a donné pouvoir à M. CAPPE David

Secrétaire de séance : Mme DEMESSENCE Marie-Annick

M. le Maire a ouvert la séance à 20h après avoir constaté que le quorum nécessaire pour la bonne tenue de l'assemblée était atteint.

Il a ensuite été procédé à l'examen de l'ordre du jour et décidé :

- D'approuver le procès-verbal de la séance du 23 juillet 2020 (unanimité).
- De créer la commission petite enfance et affaires scolaires et d'en nommer les membres (unanimité)
- De créer la commission sport et vie associative et d'en nommer les membres (unanimité)
- D'autoriser le remboursement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des agents et des élus de la collectivité (unanimité)
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants aux conventions permettant la mise en place de conteneurs enterrés (unanimité)
- De procéder à des ajustements budgétaires par le biais d'une décision modificative (unanimité)
- D'accorder des garanties d'emprunts à Plurial Novilia pour la construction de logements (unanimité)
- De désigner les membres représentant Bezannes au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (unanimité)
- De créer des emplois non-permanents d'animateur périscolaire et d'agent de service pour faire face à un accroissement temporaire d'activité (unanimité).
- D'autoriser le Maire à recruter des agents contractuels de droit public pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles (unanimité)

Questions diverses :

1. Suite au questionnement relatif aux réponses à des mails formulés par un élu de l'opposition, Monsieur le Maire précise qu'il n'a pas à leur rendre des comptes au quotidien. Par contre, lors du Conseil Municipal, une réponse sera faite à toutes les questions concernant la commune, mais pas à celles relatives au fonctionnement interne de la Mairie.

2. L'opposition demande à avoir communication des numéros de téléphone personnels des élus afin de pouvoir renseigner les administrés. Monsieur le Maire précise que cela relève de la vie privée. Il demande à ce que les demandes soient orientées vers l'accueil de la Mairie.

3. Monsieur le Maire refuse de répondre à une question relative à un bon à tirer pour un panneau de rue, ce sujet relevant du fonctionnement interne de la Mairie et des circuits de décisions.

4. Au sujet de l'occupation du parc de la Roselière par des gens du voyage, Monsieur le Maire explique que le sous-préfet attend de disposer de renforts des forces de l'ordre pour pouvoir faire exécuter l'arrêté d'expulsion.

5. L'opposition s'étonne que les travaux de voirie ne soient pas conformes à ceux qu'ils avaient prévus. Monsieur le Maire explique que la rénovation du Chemin d'Ormes est parfaitement conforme au projet qu'il a validé suite au travail collaboratif avec le Grand Reims de M. LABBE, conseiller délégué à la voirie, et de M. BOURQUARDEZ, adjoint en charge de l'aménagement durable.

6. L'opposition réitère sa demande d'enregistrement des séances du conseil. Monsieur le Maire précise que cela sera étudiée mais qu'il ne s'agit cependant pas d'une priorité.

7. L'opposition demande un point de situation sur l'installation de la vidéoprotection. Monsieur le Maire les informe que cela est en cours. L'achat d'équipement permettant de se raccorder à la fibre du Grand Reims a été validé. Les conventions avec le Grand Reims et la Ville de Reims pour permettre l'exploitation en direct des caméras par le Centre de Supervision Urbain de Reims seront prochainement signées.

8. L'opposition voudrait être informée des critères d'attribution de la prime COVID. Le Maire leur stipule que les modalités d'attributions pour les agents municipaux n'ont pas à être communiquées dans la mesure où il s'agit du fonctionnement interne de la Mairie.

9. De la même manière, au sujet du suivi d'un dossier suite à un accident ouvert lors de la mandature précédente, cela relève du fonctionnement interne de la collectivité.

10. M. le Maire a informé de la démission de M. Maxime Toury en début de séance et s'excuse auprès de l'opposition de ne pas l'avoir annoncé plus tôt.
11. L'opposition s'inquiète de l'arrêt des travaux pour l'installation de la fibre.
Le dossier de raccordement à la fibre est en cours. Le dossier pour l'implantation des armoires de répartition n'avait pas été validé par les services de l'urbanisme, sachant que trois d'entre elles se situent dans le périmètre de l'église, bâtiment classé. Cette omission de la municipalité précédente explique donc le retard pris.
12. L'opposition demande pourquoi tous les voisins vigilants inscrits n'ont pas été recontacté. M. LABBE, adjoint à la sécurité, les informe que le courrier a été diffusé sur la base de la liste communiquée par Mme BOUCAULT.
13. L'opposition demande si le compte Facebook « les bezannais confinés » n'a un lien avec la municipalité. Le Maire leur indique que la Mairie n'a pas de compte Facebook.
14. L'opposition voudrait savoir si les 3 postes administratifs ont été pourvus et par qui.
Les noms des nouveaux agents de la Municipalité suite aux recrutements figurent sur le site internet.
15. L'opposition souhaite avoir un compte rendu de l'audit financier.
Les conclusions de l'audit financier figureront dans le prochain bulletin municipal.
Les principaux points soulevés sont :
- L'accroissement exponentiel de la masse salariale,
 - l'absence de calcul du coût induit pour le fonctionnement de la salle Galaxie,
 - le début du remboursement en 2022 de l'emprunt contracté pour la construction de cette même salle. Ceci va considérablement limiter les capacités d'emprunt nécessaires à la réalisation d'équipements indispensables à la population, c'est-à-dire bien sûr une école mais aussi un gymnase, installation qui manque à une commune référencée comme sportive.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.

Le Maire



Martinique ROTAR